



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Annaïck CHAUVET

Étaient absents :

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 10 - Soutien à l'association Nouvel Esprit LGBTQ+ -Actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Délibération n° 007522

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Soutien à l'association Nouvel Esprit LGBTQ+ -Actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Rapporteur : Mme Valérie HALLER, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	02/05/2024	Favorable unanime

Résumé :

Créé en 2007, « Nouvel Esprit » est une association qui s'inscrit dans la lutte pour l'égalité des droits à destination de la communauté Lesbienne, Gay, Bi, Trans (LGBT+) et tous les autres. Elle propose un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien sur rendez-vous aux personnes LGBT+, ainsi qu'à leur entourage et ce, tout en respectant le non jugement de chacun d'entre eux. Elle coordonne par ailleurs, le collectif du 17 mai, qui organise des événements autour de cette date symbolique.

I. Contexte

Dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie à l'initiative de Louis-Georges TIN, l'association « Nouvel Esprit » et le collectif qu'elle anime mettent en place une marche afin d'occuper l'espace public pour rendre visible la communauté LGBTQIA+. Cette marche a pour but de questionner l'opinion et les pouvoirs publics sur l'écart entre les droits qui avancent et les comportements qui régressent, revendiquer le droit de vivre librement dans une société toujours plus instable et rassembler toutes personnes alliées/sensibles aux droits des LGBTQIA+.

Ces dernières années, des actes homophobes et transphobes marquent une hausse inquiétante tant dans l'espace public que familial. Grâce au soutien de la Ville de Besançon avec la Mission Lutte Contre les Discriminations (MLCD), l'association « Nouvel Esprit » et le collectif ont pu organiser cette marche depuis 2019 suite aux violentes agressions homophobes de 2018. Ils souhaitent pour 2024, réitérer cette marche pour l'égalité des droits.

II. Actions

Le collectif d'associations a pour projet de sensibiliser le grand public à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie à travers plusieurs actions. Ces actions sont mises en œuvre dans le cadre du collectif et qui est composé de : Aides, Amnesty International, Collectif XYZ, Le Cercle, Léo Lagrange, Nouvel Esprit, Transcende, La Furieuse, Mission Lutte contre les Discriminations de la Ville de Besançon.

Actions proposées en 2024 :

- Exposition photos : "On Est comme on Est",
- Ciné-débat : Film "Rafiki",
- Ciné-débat : Film "Silent Love"
- Village associatif au parc de la gare d'eau
- Réitérer la marche militante qui fait suite aux nombreuses agressions pendant l'été 2018 à Besançon et au fil des années a obtenu une visibilité inter-régionale et une participation record en 2023 : plus de 1 000 personnes ont défilés le samedi 27 mai 2023 dans les rues de Besançon. Cette année, la Marche se déroulera le 18 mai 2024,
- Proposer une après marche festif au parc de la gare d'eau,
- Faire passer un message d'inclusion et de diversité qui fait écho sur notre territoire. Ces dernières années, même si la société progresse en termes de droits et de représentations, les actes homophobes et transphobes marquent une hausse inquiétante tant dans l'espace public que familial.

III. Soutien financier

L'association « Nouvel Esprit » sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 2 500 € pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai.

Par ailleurs, d'autres demandes ont été sollicitées auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (3 000 €) et auprès de l'état (1 500 €).

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € en soutien à ces actions.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.348.65748.0022184.10068.

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2024 de 2 500 € à l'association « Nouvel Esprit » pour ses actions dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 3

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT